

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-22

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner
n°0073492500015

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 0073492500015, enregistrée en mairie le 17/03/2025,

Dossier	Date de dépôt	Adresse	Parcelles	Nature du bien	Zonage PLU	Prix
DIA0073492500015	17/03/2025	17 Rue Boissy d'Anglas	AL 234	Habitation	UA	68 000 €

DECIDE

- **DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption urbain.

À la Voulte sur Rhône, le 27/03/2025

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).